Procès verbal du Conseil Municipal

Séance du 29 JUILLET 2026 à 19H00

L'an deux mille vingt-six...

Date de la convocation : le 23 Juillet 2026

Présents : 10
Jean-Pierre PASSERIEUX, Jacques CORRADINI, Pierre CHAPAUD, Chantal BOUSQUET, Brigitte PRUNET, Olivier THEIL, Xavier SPECQUE, Carole DELEUIL, Martine VION, Jocelyne STAROSTKA

Excusé : 1
Michel ORTIZ donnant procuration à Jean-Pierre PASSERIEUX

Secrétaire de séance : Jocelyne STAROSTKA

Ajout à l'ordre du jour à la demande du Maire :
- affaire diverse : Plan communal de sauvegarde

1/ Approbation du procès verbal du conseil municipal du 5 juin 2026

Le compte rendu du conseil municipal du 5 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

Mairie de Saint-Germain-De-Belvès
23 route de le Forêt - 24170 Saint-Germain-De-Belvès
05 53 29 07 14 - contact@saintgermaindebelves.fr

2/ <u>Délibération</u> : Vote pour la désignation de deux référents « bois et forêts »

A la demande de la CCVDFB et par décision du Conseil Municipal, des règles sont à mettre en place au sujet des coupes de bois. Des référents feront le lien entre la municipalité, les différents intervenants et les habitants.

C'est un dossier qui va identifier les problématiques, en particulier en termes de coupes et de protocoles en cas d'incendie. En effet, les intervenants et les textes sont multiples, ce qui nécessite une mutualisation des savoirs et des moyens.

<u>Elections du délégué et du suppléant :</u> Les candidats qui se présentent sont Olivier Theil et Brigitte Prunet:

Election du délégué : Olivier Theil présente sa candidature.
Vote :
Pour : 11 dont 1 par procuration
Contre : 0
Abstention : 0
Monsieur Olivier Theil est élu délégué à l'unanimité.

Election du suppléant : Brigitte Prunet présente sa candidature.
Vote :
Pour : 11 dont 1 par procuration
Contre : 0
Abstention : 0
Madame Brigitte Prunet est élue suppléante à l'unanimité.

Brigitte Prunet propose une rencontre avec SOS forêts Dordogne.

Monsieur le Maire accepte le principe d'une réunion d'informations de cette association auprès des Conseillers Municipaux. Cela pourrait déboucher sur une journée d'information publique.
Jean-Pierre Passerieux demande que lors des réunions d'information soit abordée la question des limites de propriété.

3/ <u>Délibération</u> : Augmentation des crédits formation des élus

Vu l'article L2123-12 le général des Collectivités territoriales.

Considérant l'obligation de formation des élus ayant reçu une délégation.

Considérant le droit aux élus à une formation dans l'exercice de leur mandat financée par le DIFE (droit individuel à la formation des élus) et également prise en charge par la commune dans les limites prévues par la loi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

-**D'approuver** l'augmentation du montant des crédits formation pour 2026 de 1 000 € à 2 000 €.

4/ <u>Délibération</u> : Vote pour le choix du devis pour travaux Chemin du Tacot.

Des problèmes de distribution de courrier nous ont amenés à constater la nécessité de réaliser des travaux de voirie Chemin du Tacot
Trois devis sont présentés.

Vote :
Pour : 10 dont 1 par procuration
Contre : 0
Abstention : 1
L' entreprise Rouquiot qui présente le meilleur prix est retenue.

5/ <u>Délibération</u> : Vote pour le choix d'un devis pour l'entretien des locaux municipaux.

Monsieur Corradini sort de la salle.
L'agent municipal étant partie à la retraite, il convient d'assurer la continuité des prestations.
Le recours à une entreprise privée paraît plus adapté.
Malgré l'annonce publiée sur le site de la mairie, un seul devis nous est parvenu.
Il est proposé de retenir le devis d'Emeline MASSON (Emyjac) pour un montant de 25 euros net par heure (TVA non applicable, article 293 B du CGI) à hauteur de 2 heures par semaine.
Vote :
Pour : 10 dont 1 par procuration
Contre : 0
Abstention : 1

Mairie de Saint-Germain-De-Belvès
23 route de le Forêt - 24170 Saint-Germain-De-Belvès
05 53 29 07 14 - contact@saintgermaindebelves.fr

Informations diverses

1/ Des zones d'ombrage doivent être créées sur le parking de la salle des fêtes. Il convient de revoir les butoirs, la configuration actuelle n'étant pas satisfaisante.

2/ Étude sur la reprise des eaux pluviales de l'église. Les gouttières sont à changer. Un devis est en cours. Un récupérateur d'eau est déjà installé. La Comcom accorde des subventions pour l'achat de récupérateurs supplémentaires. Pour limiter les inondations Place des bœufs gras, une étude sera menée quant à l'éventuelle utilisation du puits derrière l'église.

3/ Un devis va être demandé pour l'élagage des tilleuls situés près de l'église. En l'état, ils présentent des risques et en verdissent le toit. Il faudra veiller à la nature des produits utilisés pour le nettoyage afin de ne pas polluer l'eau récupérée. Comme annoncé, l'Arbre de la Liberté sera planté en octobre/novembre.

4/ Des malfaçons sur le local technique ont été révisées. Il reste un drain à poser du côté de la route de la forêt pour éviter que l'eau de pluie ne revienne sur le bâtiment. Un devis est en cours.

5/ Un conseiller peut célébrer des mariages. Pour cela, le Maire procède à une délégation de pouvoir. Le 22 août 2026, Jean-Pierre Passerieux mariera sa nièce.

6/ Eclairage public. L'éclairage public est à améliorer afin de répondre aux besoins des usagers. Une étude spécifique sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

7/ L'agent technique en poste partira à la retraite au mois de mars. Nous devons donc engager une procédure de recrutement pour le remplacer.

8/ Enquêtes publiques pour 2 chemins :
- La première portera sur l'impasse Calprenet afin d'optimiser l'accès des secours.
- La seconde portera sur la vente d'un chemin situé lieu-dit des Boudines, ce chemin étant actuellement inaccessible.

9/ Plan Communal de Sauvegarde
Ce document permet de lister les besoins du village en cas de catastrophe de tout type, d'identifier au préalable les risques encourus ainsi que les moyens à mobiliser . Le dernier a été établi il y a 10 ans et révisé il y a peu. Il convient de le renouveler afin de nommer de nouveaux délégués .
Le maire est directeur des opérations de secours.
Il a nommé les personnes suivantes qui l'ont accepté :
Responsable secrétariat : Chantal BOUSQUET
Responsable cellule économie : Xavier SPECKE
Responsable cellule population : Jocelyne STAROSTKA
Responsable cellule relations publiques : Brigitte PRUNET
Responsable cellule ERP : Olivier THEIL
Responsable cellule logistique : Michel ORTIZ

10/ Des incivilités récurrentes et inacceptables sont constatées aux abords des conteneurs poubelle. Le SMD3 propose un service gratuit de surveillance des espaces concernés. Les caméras filment en continu mais seules sont renvoyées aux mairies les images pour lesquelles une infraction pourrait être constatée et verbalisée. La mise en place de ce système n'est pas prévue pour l'instant.

La séance est levée à 22 heures 23 .